

## Commune de SAINT-VICTOR

## Séance du 14 septembre 2024

Le samedi 14 septembre 2024 à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents** : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD,

**Absent** : Jessica MOTTIN pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Bernard MAGNOULOUX pouvoir à Axel CABLÉ ; Axel CABLÉ.

**OBJET** : *Vente d'un terrain lieudit Fanget Clôts.*

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Vu la demande de Monsieur Mathieu FAY d'acquérir 151 m<sup>2</sup> issus de la parcelle communale cadastrée YA n°246. Cela permettrait à son entreprise de maçonnerie d'aménager un accès plus pratique pour cette activité en utilisant le Chemin de Fanget.

Il sera aussi nécessaire de créer une servitude de passage de 5 m de large

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre à Monsieur Mathieu FAY 151 m<sup>2</sup> au tarif de 5 000 euros et de créer une servitude de passage de 5 m de large jusqu'au chemin de Fanget.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal, autorise la vente d'une partie de la parcelle cadastrée YA n°246 d'une surface de 151 m<sup>2</sup> au prix de 5 000 euros.

Autorise Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires à la signature de la vente et la constitution d'une servitude de passage de 5m de large afin d'accéder au Chemin de Fanget.

Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire

Le Maire,

Patrick MARGAND

Alain MESBAH-SAVEL




Nombre de membres	
En exercice :	13
Présents :	10
Absents :	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0